

Commune de Villemardy

Procès-Verbal de réunion

Séance du 02 mars 2023

Date de convocation : 24 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Villemardy, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de VILLEMARDY, sous la présidence de Monsieur Gilles LEGUEREAU, Maire ;

Etaient présents : Mrs LEGUEREAU G., DAVID G, GOUSSEAU, LEGUEREAU J., NOYAU, PATRY, TARDIVEAU, Mmes DAVID C., HAUSSERAY lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : M. Francis Gousseau

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte de gestion
- Vote du compte administratif 2022
- Délibération d'affectation des résultats 2022
- Travaux 2023 : compte rendu de l'avancement du dossier
- Organisation de la matinée nettoyage de printemps du 11 mars 2023
- Préparation du passage du Tour de Loir-et-Cher
- Questions diverses.

Vote du compte administratif 2022 (délibération 2023-09)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard DAVID, 1er adjoint, a approuvé le compte administratif 2022 :

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8 (le Maire s'étant retiré)

Nombre de suffrages exprimés : 8

Compte administratif approuvé par 8 voix sur 8 votants.

Approbation du compte de gestion (délibération 2023-10)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et le compte de gestion dressé par le receveur,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Considère que **toutes les opérations sont régulières** et que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération d'affectation des résultats (délibération 2023-11)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2022 :

- * constate :
- un excédent de fonctionnement de l'exercice de 83.797,56 €
 - un excédent cumulé de fonctionnement de 287.024,24 €
 - un déficit d'investissement de l'exercice de 18.467,37 €
 - un déficit cumulé d'investissement de 64.853,56 €

- * décide : - d'inscrire au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) du budget primitif 2023 la somme de 64.853,06 €
- d'inscrire au compte 002 (résultats de fonctionnement reportés) du budget primitif 2023 la somme de 222.171,18 €
- d'inscrire au compte 001 (résultats d'investissement reportés) du budget primitif 2023 la somme de 64.853,06 €

Travaux 2023 : compte rendu de l'avancement du dossier

Le permis de construire a été déposé le 21 février 2023.

Pour l'étude de sol, 2 entreprises ont présenté des devis :

- ECR environnement : 1930 € HT
- Compétence Géotechnique Centre Ouest : 1800 € HT

C'est donc cette dernière qui a été retenue.

Les travaux de sondage et essais de sol ont été effectués le 21 février.

L'appel d'offres devrait bientôt être diffusé sur la plateforme de la Nouvelle République.

Organisation de la matinée nettoyage de printemps du 11 mars 2023

La matinée nettoyage de printemps se déroulera le samedi 11 mars 2023. Rendez vous à 9h place de la mairie.

Préparation du passage du Tour de Loir-et-Cher

Le Tour du Loir-et-Cher cycliste se disputera cette année du 12 au 16 avril 2023.

La deuxième étape se déroulera le 13 avril. Elle partira de Sassay avec une arrivée prévue à Selommes vers 16h. Pour le final de cette épreuve, les coureurs devront effectuer une boucle en passant trois fois à Villemardy, le premier passage est prévu vers 15h. La circulation sera donc interdite dans le bourg de 14h à 16h30.

Plusieurs personnes suggèrent de décorer notre commune pour cette occasion : fabrication de fleurs en papier et divers objets ; les personnes qui souhaitent participer à cet évènement devront se rapprocher de Carmen David.

Questions diverses

* Les 10 barrières commandées le 30 janvier 2023 sont arrivées. La facture est de 650 € HT soit 780 € TTC.

* Le montant de la subvention DSR octroyée par le conseil départemental s'élève cette année à 45.000 €.

* Le coût d'impression et de reliure des bulletins municipaux est de 1.680,00 € HT.

* Un nettoyage des gouttières de l'église a été réalisé le 24 février.

* Un grand merci à Gérard David et Francis Gousseau qui ont entièrement vidé et nettoyé le local à tables, bancs et chaises sous le préau avant les travaux. Tout a été rangé dans l'entrepôt communal ainsi que dans le grenier au-dessus de la mairie.

* Le vote du budget primitif 2023 est prévu le vendredi 07 avril 2023.

Le Maire,
Gilles LEGUEREAU

Le secrétaire de séance
Francis GOUSSEAU